tortion de cette catégorie d'établissements est des plus satisfaisantes en général. Quatre filatures tournent la nuit.

Travail de jour actif dans les filatures de laine cardée. Le travail de nuit est plus ou moins important suivant les maisons.

Activité normale à la filature de schappe.

La fabrication des feutres est relativement active.

En laines, le terme clôture entre 6.125 et 5.625 On a traité cette semaine 140.000 kilos.

(Reproduction interdite).

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les chiens policiers à Roubaix

Les premiers essais. — Quatre molosses au dressage. — Comment va être organisé le service des policiers à quatre pattes

Il y a environ quinze jours, nous l'avons annoncé, que le brigadier de police Danhoffer est arrivé à Roubaix pour organiser le service des chiens policiers sur le modèle de celui qu'il a créé à Pont-à-Mousson avec tant de succès. Tout de suite, il s'est mis à la besogne et a entrepris le

LE BRIGADIER DANHOFFER ET SES ÉLÈVES

dressage des quatre molosses, — ou plutôt des apprentis molosses, car ils sont encore tout jeunes, — qu'il a amenés avec lui de l'Est et dont il n'avait encore qu'ébauché l'éducation.

Ce sont, on le sait, des chiens de race différente : deux, âgés de dix et onze mois, sont des dogues d'Ulm à la musculature puissante et dont l'aspect fera réfléchir les apaches ; les deux autres, qui n'ont que six mois, sont des bergers allemands, beaucoup moins forts, mais sans doute plus intelligents (qu'on nous passe l'expression), et qui possèdent des machoires extraordinairement dures. Les premiers ont la préférence de leur instructeur qui assure que la principale qualité d'un chien de police est sa forte corpulence qui en impose aux malfaiteurs. Ce n'est là, d'ailleurs, qu'une opinion qui n'est pas partagée par tous les professionnels. Ainsi, à Gand, on préfère employer des chiens de race moins forte, des bergers picards ou allemands, parce qu'ils forment de meilleurs détectives. Ces derniers seront les véritables auxiliaires de l'agent de police qui saura employer leur flair merveilleux dans la recherche des malfaiteurs.

Les deux races ont leurs qualités propres. D'ailleurs, seule l'expérience pourra nous instruire complètement sur les mérites de l'une et de l'autre et nous dire quelle est celle qui doit être préférée.

Le dressage d'un chien de police est long, il peut durer cinq et six mois. C'est au chenil que commence la première éducation. On habitue d'abord, l'élève policier à obéir, puis on le rend insociable et on l'apprend à avoir tout le monde pour ennemi, sauf les agents en uniforme. Bientôt, si l'élève a des aptitudes, car il en est qui restent réfractaires et doivent être impitoyablement refusés, il ne se laissera plus approcher des particuliers que ne protège par le prestige de l'uniforme. On l'apprend à attaquer un pseudo-malfaiteur sur un signe, un mot de l'agent, à lâcher de même son ennemi. L'obéissance la plus absolue, la plus passive est exigée. On comprend qu'elle soit nécessaire, car un malfaiteur attaqué à fond par un dogue d'Ulm qui ne serait pas arrêté en temps par son maître risquerait fort de ne pas sortir vivant de la lutte. Mais le chien est dressé spécialement pour terrasser l'ennemi et ne pas faire usage de ses crocs.

Il est plus difficile d'apprendre au policier à faire le service d'éclaireur, à fureter, à signaler la présence d'individus cachés. On y arrive, cependant, avec beaucoup de patience en prenant l'élève tout jeune.

Le brigadier Danhoffer se consacre exclusivement au dressage des chiens auxiliaires de la police. La Commission des Hospices a bien voulu mettre à sa disposition le grand jardin et le bois qui se trouvent derrière l'Hospice de Barbieux. Il y donne ses leçons, ainsi qu'au chenil installé près des serres municipales, boulevard de Douai. Mais, comme il est nécessaire de changer de terrain, car autrement l'on ne réussirait qu'à faire des chiens savants, des chiens de cirque, le dressage se fait aussi sur la piste du *Club Hippique* et dans le bois du Breucq. De plus, le brigadier Danhoffer a déjà commencé, l'avant-dernière nuit à faire des patrouilles nocturnes avec deux chiens.

Un cinquième détective à quatre pattes vient d'être acheté par la Ville qui cherche à trouver des chiens tout dressés, de façon à organiser le plus tôt possible le nouveau service de surveillance nocturne. Dès que la police possèdera sept chiens dressés, chacune des patrouilles qui circulent en ville la nuit, pourra être pourvue de son « auxiliaire ». Quand elle en possèdera quatorze, on pourra doubler le nombre des patrouilles qui seront faites alors par un homme aidé des chiens. Il y aura aussi intérêt, dans la suite, à en mettre un ou deux en réserve dans les postes pour qu'ils puissent accompagner les agents réquisitionnés pour un délit quelconque. Le service complètement organisé comprendrait donc une trentaine de chiens.

M. Edouard Roussel, adjoint au maire, qui nous exposait, hier, ses idées à ce sujet, nous exprimait son espoir de pouvoir doter, d'ici un mois, les sept patrouilles d'un chien suffisamment dressé pour rendres des services. L'organisation définitive pourrait être terminée dans quatre ou cinq mois.

QUELQUES QUESTIONS D'HYGIÈNE

La Commission sanitaire condamne le tout à l'égoût. — Elle réclame des canalisations d'eau potable pour toutes les rues. — Enfin elle demande qu'on réprime plus sévèrement les fraudes en matières alimentaires

La Commission sanitaire de circonscription, réunie, hier, sur la présidence de M. Edouard Roussel, a étudié plusieurs questions importantes. Etaient présents : MM. Barbotin, Bellon, Butruille, Delecroix, Derville et Demora. M. Georges Deschodt, adjoint au maire, avait été prié d'assister à cette séance.

La question du tout à l'égoût à Roubaix a occupé une grande partie de la séance. La Commission l'a condamné : 1° A cause des mauvaises odeurs qui se répandent dans les rues et les maisons par les conduites aboutissant à l'égoût ; 2° A cause du danger résultant de l'éclosion d'un nombre considérable de mouches qui viennent, de ce fait, apporter sur les aliments tous les germes putrides et microbiens qu'elles recueillent dans ce milieu ; 3° A cause des infiltrations se produisant forcément dans des vieux égoûts et qui vont contaminer le sous-sol et infecter la nappe d'eau souterraine la plus superficielle qui, en général alimente tous les puits de la ville.

Ayant donc signalé à l'attention de l'Administration municipale tout le danger que présentait une telle pratique qui se développe de plus en plus et menace de compromettre la santé publique, la Commission sanitaire a demandé à M. Deschodt de faire appliquer d'une façon vigoureuse les articles 44 et 47 du règlement sanitaire, qui interdisent, sous peine d'amende, de déverser des matières fécales dans les égoûts de la ville.

L'assemblée émet ensuite le vœu suivant en ce qui concerne les eaux potables :

Que les canalisations d'eau potable soient étendues dans le plus bref délai à toutes les rues de Roubaix, et qu'à partir de ce jour, tous les propriétaires qui ne pourraient justifier de la bonne qualité de leur eau de puits (par un certificat d'analyse), soient tenus de se conformer, dans le plus bref délai à l'article 23 du règlement sanitaire municipal, qui demande que les habitations en bordure des rues parcourues par une canalisation d'eau potable lui soient reliées par un branchement spécial.

M. Deschodt a expliqué, à ce propos, que cette canalisation allait être augmentée de 34 kilomètres grâce à la réalisation de l'emprunt de six millions. La Commission sanitaire en a conclu que l'eau potable serait, dans ces conditions, desservie dans toutes les rues de la ville et demandé que le règlement sanitaire (art. 23), soit appliqué dans la plus grande mesure, car elle considère la nappe souterraine aquifère la plus superficielle comme comme contaminée par la pratique du tout à l'égoût.

La Commission a ensuite émis le vœu que des prélèvements d'échantillons de denrées alimentaires soient opérés, aussi répétés que possible, dans le but de constater si les produits vendus à la consommation sont de bonne qualité. « Ces prélèvement, a-t-elle ajouté, devront surtout porter sur le lait, dont la qualité à Roubaix n'est pas sans inquiéter toutes les personnes s'occupant de l'hygiène alimentaire. »

Par application de la loi du 15 août 1905 et d'un arrêté ministériel publié au Journal Officiel de février 1907, les échantillons prélevés par les officiers de police judiciaire devront être adressés au laboratoire municipal de Lille désigné pour l'analyse des échantillons prélevés en application de cette loi.

La fête de Jeanne d'Arc

La *Fédération de la Jeunesse Catholique* de Roubaix célèbre aujourd'hui dimanche, la fête de Jeanne d'Arc. Voici l'ordre du jour de cette cérémonie : à 11 heures et demie, messe en l'église Notre-Dame. M. l'abbé Bataille, pro-doyen de Notre-Dame prononcera une allocution sur Jeanne d'Arc. Au sortir de la messe, les groupes de la Fédération se rendront en cortège à la Maison des Œuvres, 84, Grande-Rue, où seront offerts les vins d'honneur.

A L'UNION DES SOCIETES DE SECOURS MUTUELS. — En ce qui concerne la réponse au questionnaire adressé par le Sénat sur les retraites ouvrières, c'est à la majorité et non à l'unanimité que l'obligation a été votée. Pour l'article 6 : Etes-vous partisan du système de la capitalisation ?, la réponse a été : Oui, mais avec la gérance des sociétés et sous le contrôle de l'Etat, et comptabilité uniforme pour les pensions de retraites.

A L'UNION FRATERNELLE ET MUTUELLE DES ANCIENS SOLDATS MUSICIENS FRANÇAIS. — La Commission administrative, dans sa dernière séance, a élu à l'unanimité, M. Emile Broquet, second vice-président. Le président, M. Albert Despretz, a présenté le nouveau vice-président, aux sociétaires à la dernière répétition, et en a profité, pour rappeler à la société les services rendus déjà par M. Broquet ; il a fait son éloge et a terminé en lui demandant son dévouement à l'avenir.

Le vice-président a remercié la Commission administrative, et, en particulier, le président, ainsi que toute la société, de la marque de confiance qu'ils lui témoignaient, et les a assurés de tout son concours pour le bien et la prospérité des Anciens Soldats Musiciens Français. La société a fait une véritable ovation à son nouveau vice-président.

« LES CHANSONS DU SILLON » A L'INSTITUT POPULAIRE. — C'est aujourd'hui, à cinq heures et demie, à l'Institut Populaire qu'Henri Colas du « Sillon de Paris » viendra chanter la plupart de ses œuvres qui, toutes, sont empreintes de l'esprit chrétien et démocratique, qui fait l'originalité du « Sillon ». Henri Colas est déjà venu à Roubaix et le succès qu'il obtint fut très vif. Nul doute que le succès ne sera pas démenti. On percevra à l'entrée une somme de 0 fr. 10 pour couvrir les frais de la réunion. On peut retenir ses places à l'avance au concierge de l'I. P., 71, rue Descartes, moyennant 0 fr. 25 centimes.

UNE MANIFESTATION SYMPATHIQUE. — Le personnel employé de la Compagnie du Gaz s'est réuni à 7 heures et demie du soir, au local de la Sainte-Famille, rue Labruyère, pour fêter le 25e anniversaire de M. Louis Ranfaing, comptable de la maison. Après la lecture d'un compliment très bien tourné le doyen des employés a remis au jubilaire un magnifique fume-cigares, ainsi qu'une superbe gerbe de fleurs artificielles. M. Ranfaing, très ému de tant d'accueil, a remercié par quelques paroles très élogieuses pour ses collègues.

Après le chant d'un vivat, la soirée s'est continuée par un petit concert improvisé.

BLESSE PAR LA ROUE D'UN CAMION. — Un jeune ouvrier de M. Herman, marchand de vieux papiers, rue du Fontenoy 16, Henri Dutilleul, 15 ans, a été victime d'un accident assez grave qui a nécessité son transfert à l'Hôtel-Dieu. Il avait samedi matin, en compagnie d'un domestique de la maison, opéré un chargement chez un client demeurant chemin de la Mackellerie. Comme ils regagnaient le magasin, le conducteur invita son compagnon à monter à la marche sur le véhicule, ce qu'Henri Dutilleul s'empressa d'exécuter.

Mais son pied glissa sur le marche-pied et le jeune homme tomba sur le sol, après quoi la roue lui frôla la cheville droite, ce qui détermina une félure du tibia. Le domestique a ramené le blessé chez lui, rue de Flandre, 27, puis M. le docteur Montaigne, après lui avoir donné des soins l'a fait entrer à l'Hôtel-Dieu.

L'ACCIDENT DE TRAVAIL DE LA FILATURE MOTTE ET PORISSE. — C'est samedi matin qu'a été pratiquée, à la morgue de l'Hôtel-Dieu, par M. le docteur Bôle, médecin- légiste, l'autopsie du cadavre de M. Victor Percke, ouvrier de la filature de MM. Motte et Porisse, décédé, mercredi soir. Les constatations du praticien ne sont pas encore connues.

A dix heures, ont eu lieu, en l'église Notre-Dame, les funérailles du défunt. Une assistance très nombreuse dans laquelle on remarquait la présence des patrons et d'un fort contingent du personnel composait le convoi funèbre. De fort belles couronnes avaient été offertes notamment par la maison Motte et Porisse et par les ouvriers de la filature.

UNE AFFAIRE A ÉCLAIRCIR. — Sous ce titre nous avons annoncé, hier, nous gardant de la moindre précision, l'accusation portée par une jeune fille de seize ans contre un habitant de la rue Pierre-de-Roubaix. L'état mental de l'accusatrice avait inspiré à M. Delalé, le magistrat instructeur chargé de cette affaire, la plus grande circonspection, et la personne désignée à son attention ne fut nullement inquiétée. D'une visite médicale, dont était chargé vendredi, M. le docteur Dutilleul, médecin légiste, il ressort définitivement que la jeune fille n'a pu être l'objet d'odieuses violences, comme elle le prétendait.

VIOLONS, mandolines, accordéons, instruments pour Sociétés, Maison **SCREPEL**, 138 bis, Grande-Rue. 015-4

AU VIOLON. — Mathilde Bossart, 21 ans, est cabaretière, rue de l'Avoue, 36. Vendredi, vers neuf heures du soir, en état d'ivresse, elle causait du scandale dans la salle des Pas-Perdus de la gare. Des agents du 1er arrondissement l'ayant conduite au dépôt, elle y passa la nuit et fut remise en liberté samedi matin. M. Laché lui a dressé procès-verbal.

— Charles Meersman, 55 ans, marbrier, rue de l'Alma, 21, a été arrêté également place de la Gare, vers dix heures trois quarts, en état d'ivresse et écroué au dépôt du 1er arrondissement. M. Laché l'a remis en liberté dans la soirée après lui avoir dressé procès-verbal.

DÉSIREZ-VOUS de jolis corsages, un gentil costume tailleur, les Magasins « Au Printemps », 7 et 9, rue du Bois, vous fourniront ces articles à des prix exceptionnels de bon marché. Articles de première communion. Prix modérés.

VACCINATIONS ET REVACCINATIONS GRATUITES. — La dernière séance de revision aura lieu aujourd'hui dimanche, à l'ancienne Ecole de musique, place Notre-Dame, de 9 heures à 11 heures du matin. Les personnes qui ont été vaccinées au cours des séances précédentes, sont invitées à s'y présenter pour la vérification des résultats de l'opération vaccinale.

PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 15 AVRIL, (*Journal Officiel* du 16), est enregistrée la *Victoria* de Berlin, pour l'exploitation en France de l'assurance sur la vie. Agent : M. Jean Mulaton à Hem (Nord). bureaux : 98, rue de la Gare, Rx. 26074

POUCE ÉCRASÉ. — A la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, un broutteur de charbon, M. Emile Leman, âgé de 48 ans, demeurant rue de Roubaix 115, à Wattrelos, a reçu sur le pouce gauche l'arrêtée d'un tombereau de charbon.

M. le docteur Leplat, a constaté une plaie par écrasement de l'extrémité du pouce intéressant les parties molles et le tissu osseux. Il a prescrit au blessé six semaines de repos.

LA GUÉRISON DE LA CATARACTE. — Mme Berge, 69, rue de Seine, à Paris, perdant la vue depuis 8 ans par cataractes aux deux yeux, opérée sans résultat à un œil, vient d'obtenir sa guérison sans opération grâce au nouveau traitement de l'Institut Oculistique, 15, rue de la Pépinière, Paris. 26288d

BRAS FRACTURÉS. — Dans l'atelier de construction de MM. Delattre et Paulus, rue de Tourcoing, un raboteur, M. Henri Vanhuysse, âgé de 28 ans, demeurant rue de Tourcoing, 129, a eu par suite d'un faux-mouvement le bras droit comprimé entre une équerre fixée sur la table mouvante d'une raboteuse et le bâti. M. le docteur Carette a constaté des fractures compliquées des deux os de l'avant-bras. Il lui a prescrit deux mois de repos.

— A la teinturerie-apprêt de M. J. Vanackère et Cie, rue Racine, M. Félix Janssens, âgé de 14 ans, apprenti-tondeur, demeurant rue de la Guinguette, cour Mullier, 11, ayant lancé par distraction une cordelette sur l'arbre de son métier en marche, tandis que le pouce gauche était engagé dans l'extrémité de la corde formant œillet, celle-ci s'est enroulée autour de l'arbre et l'avant-bras fut entraîné avec elle. M. le docteur Desbonnets a constaté une fracture du radius. Il lui a prescrit un mois de repos.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un manœuvre de la Compagnie des Entrepôts et Magasins généraux de Paris, M. Adolphe Vanderauvera, 30 ans, rue de Flandre, 29, est tombé sur le bord du wagon en chargeant de la laine. Trois semaines de repos. Docteur Montaigne. — A la filature de M. Etienne Motte et Cie, un peintre, M. Charles Tumelaire, 65 ans, rue d'Alger, s'est fait des contusions à la jambe droite en tombant. Trois semaines de repos. Docteur Bernard. — A la filature de M. Alfred Motte et Jules Porisse, un fileur, M. Alphonse Clabot, 42 ans, rue de l'Ermitage, s'est fait des contusions à l'épaule droite en descendant de son métier. Quinze jours de repos. Docteur Delecœuillerie. — Dans l'atelier de construction de MM. J. Blanche et Lecaron, un ajusteur, M. Adolphe Depauw, 26 ans, rue Pierre-de-Roubaix, a été blessé à la main gauche en travaillant à un moteur. Quinze jours de repos. Docteur Carette. — A la filature de M. Henry Ternynck et fils, une rattacheuse, Mme Maria Vanderstraten, 54 ans, rue de la Providence, s'est blessée à l'index droit en plaçant un cylindre sur son métier. Quinze jours de repos. Docteur Lepers. — Un peintre de M. Berton-Samain, entrepreneur, M. Henri Bonte, 36 ans, rue Lavoisier, s'est fait des contusions aux pieds en manœuvrant une échelle. Quinze jours de repos. Docteur Delattre. — Un moulenr de MM. E. D. Rogez, fondeurs, M. Jules Delbecq, 22 ans, rue des Longues-Haies, a été brûlé au pied droit par de la fonte en fusion. Quinze jours de repos. Docteur Dupré.

LA SAVONNERIE DU CONGO, 2, rue de Mouvaux, à Roubaix, demande des **ouvrières de 13 à 20 ans.** 26172

CROIX

PHARMACIEN DE SERVICE. — M. Fourlinnie, pharmacien, place de la Liberté, est de service aujourd'hui, dimanche, 5 mai.

GABEREL et LORSIGNOL
BÉTON DE CIMENT ARMÉ
CROIX-ROUBAIX (NORD)
19516

WASQUEHAL

MARIAGE. — Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Louise Halluin, fille de M. Halluin-Lambin, ancien conseiller municipal de Wasquehal et membre du Comice agricole de Lille, avec M. Auguste Baron, fils de Mme Baron-Bardier, de Comines.

LANNOY

LYS

Un grave accident de tramways évité

Un garçonnet tamponné par un car. — Le sang-froid d'un wattman

Un accident qui aurait pu avoir les pires conséquences s'est produit samedi, rue du Bois.

Il était à 6 h. moins cinq minutes exactement ; un tramway conduit par M. Dransart, revenant de Lannoy et se dirigeant vers Roubaix à une allure de huit à dix kilomètres à l'heure, passait en face de la filature de MM. Delannoy et fils. Une voiture stationnait sur la gauche tandis que de l'autre côté une balladeuse longeait la chaussée. Tout à coup, un jeune garçon de 6 à 6 ans qui s'amusait avec un cerceau sur le trottoir de gauche, voulut traverser le pavé à l'instant précis où le car était arrivé à sa hauteur. Il descendit le trottoir et passa derrière la voiture. Mais il vint buter sur l'avant du tramway et fut renversé. Il se releva immédiatement, mais pour retomber de nouveau, tamponné par le chasse-pierres du tramway. Fort heureusement le wattman, M. Charles Van Robeys, s'était aperçu de suite du danger que courait l'enfant. Sans perdre son sang-froid et, aussi rapidement que possible, il avait bloqué les freins en voyant tomber l'enfant.

Ce dernier se releva seul sans aucun mal. Il avait simplement été poussé quelques mètres en avant par le chasse-pierres. Et ce se rendant sans doute pas compte qu'il l'avait échappé belle, il sourisait. Puis avant qu'on ait eu le temps de lui demander son nom, il s'enfuit en déclarant qu'il habitait dans une cour de Lannoy.

La scène que nous venons de relater avait eu plusieurs témoins. Une femme, Mme Achile Derache, 38 ans, qui se trouvait en compagnie de son mari et de son fils, venus de Lille où ils demeurent rue de Bailleul pour chercher du travail, se trouva mal. On la transporta chez M. Dusevel, pharmacien. Arrivée là, la malheureuse, en proie à une très forte émotion, eut deux syncopes successives et l'on eut beaucoup de peine à lui faire reprendre ses sens.

Il y a lieu de féliciter en cette circonstance le wattman, M. Van Rombeys. C'est grâce, en effet, à son sang-froid qu'on n'a pas à déplorer un accident extrêmement fâcheux.

TOUFFLERS

LA DUCASSE DU MOIS DE JUIN. — Conformément à un arrêté municipal pris en novembre dernier et approuvé par l'administration préfectorale, la ducasse du mois de juin est fixée dorénavant au deuxième dimanche de juin.

LE SERVICE D'INSPECTION DES VIANDES. — Le garde Tonnel a dressé procès-verbal à M. H. D..., boucher à Lys, pour une fausse déclaration relative à la taxe sur les viandes.

SAILLY

LA NOUVELLE ECOLE DES FILLES. — Les deux salles de classe sont sur le point d'être complètement achevées. Il reste à terminer le plâtrage des murs et le parquet. On espère que les cours pourront s'y donner à partir du 1er juin prochain et que tous les travaux, y compris les demeures des institutrices et les dépendances seront achevés pour le 1er août.

UN NOUVEAU SERVICE AUTOMOBILE desservira au 1er juillet de **CALAIS à WISSANT**, tous les express de et pour Lille. Pour tous renseignements, s'adresser à M. **Leclercq**, 28, rue Mont-Thabor, PARIS. 26353

Beau choix d'images
de première Communion, à la Librairie du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix. 24383

TOURCOING

A propos des compteurs à gaz

Une circulaire bleue. — La hausse des métaux et la hausse de location des compteurs. — Pourquoi. — Qu'en pense le conseil municipal?

On parle beaucoup, en ce moment, à Tourcoing de la question du gaz d'éclairage et de la location des compteurs. A ce propos, la direction de l'établissement du gaz et, par suite, puisque l'usine est communale, l'Administration municipale, ne sont point ménagées dans les invectives d'un certain nombre de nos concitoyens. C'est un tout petit papier, une circulaire de rien du tout, remis aux habitants qui ont des compteurs en location qui est cause de tout le mal qu'on dit maintenant.

Le petit papier qui n'était même pas imprimé s'exprimait comme de la sorte :

« Par suite des hausses sur les métaux, etc..., le service du gaz a dressé un nouveau tarif de travaux et fournitures, approuvé le 23 mars 1907 et en vigueur depuis le 1er avril suivant. D'après ce tarif, la location mensuelle d'un compteur *cinq becs*, est porté à 0 fr. 40.

» Dans le cas où vous trouveriez préférable d'acheter votre compteur, veillez en informer tout de suite Monsieur le Directeur du Gaz. »

Cela n'a l'air point grave. Cela arrive en douceur azurée avec des airs célestes parce que c'est écrit avec une encre candide et bleue, mais cela vexe considérablement le brave tourquennois qui ne s'attendait pas à cet effet rétroactif de la hausse sur les métaux, après la hausse réglementaire et annuelle sur les contributions. Aussi le mécontentement n'a point tardé à se manifester. Plusieurs lettres ont été publiées en « Tribune publique » qui en témoignaient hautement. Ce qui y perçait nettement et qu'il est bon de souligner c'est ceci : Nos concitoyens n'aiment pas à être plaisantés hors de propos. Il y a, — qui soutiendra le contraire? — de la plaisanterie dans l'allégation apportée à l'augmentation. Admirez tout ce que comportent de délicieux ces quelques mots suivis de quelques points. « Par suite des hausses sur les métaux, etc... » Sur les métaux, soit, et sur quoi encore? Sur l'Etc., sans doute? Ah! comme les points de suspension sont propices à qui serait en peine de continuer.

Mais voyons les métaux. Comme l'a fait observer quelqu'un, on pourrait comprendre, à la rigueur, qu'une réglementation nouvelle intervienne, à partir du 1er avril ou à partir du 1er mai, pour les nouveaux compteurs. Et probablement qu'en cela nul n'aurait trouvé à redire. Mais hausser de 10 centimes par bec et par mois le prix de location des compteurs sous prétexte que les métaux sont en hausse, voilà de l'inédit. Est-ce que la Direction de l'usine à gaz, est-ce que la ville paient seulement aujourd'hui des compteurs en usage depuis dix, douze ou quinze ans. Ce n'est pas possible. Alors, quoi? Alors le prétexte invoqué est quelconque. On a dit cela pour ne pas dire autre chose. Serait-ce qu'on aurait besoin d'argent pour réaliser ainsi des économies sur les bouts de chandelles, non, sur les becs de gaz ?

Car, enfin, la somme dans le budget municipal est infime. La location des compteurs accusée à l'exercice 1906 et prévue en 1907, varie entre 17 et 18.000 francs. Cela peut représenter environ 5.000 locataires. Pour un an, en chiffres ronds, l'augmentation prévue de 10 centimes, rapportera environ 6.000 francs. Est-ce que cela compte dans le budget d'un établissement municipal qui accuse en recettes 1.112.202 fr., et en bénéfices nets 299.206 francs et plusieurs centimes. Est-ce que cela compte dans le budget d'une ville comme Tourcoing ? Non, si les finances sont prospères ; oui, s'il y a des dépenses nombreuses à solder et des notes à payer. Il faut qu'il en soit ainsi, sans cela on ne s'exposerait pas à faire tant crier quelques milliers de personnes par une mesure si impopulaire et d'aussi mince profit? Constatons la chose en attendant mieux. Et constatons aussi, en passant, que cette augmentation il ne nous souvient pas que le Conseil municipal en ait délibéré. En fait, on n'a point demandé son avis. Et pourtant c'est, puisque l'usine à gaz est exploitée par la municipalité, une manière d'impôt que cette augmentation. Et le Conseil avait son mot à dire.

RÉCOMPENSE A DES AGENTS. — La société vient de décerner, pour répression, des médailles de bronze, aux agents de police, Emile Leman et Henri Toulemonde, du service de la sûreté, et Jules Wattel et Pierre Wibaux, de la police en tenue.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MUTUELLE. — La réunion trimestrielle de la « Mutuelle » qui devait avoir lieu aujourd'hui à trois heures, est ajournée au 12 mai, à l'heure ordinaire.

DÉPART DE GENDARMES. — Les quarante gendarmes restant à Tourcoing, et qui étaient venus pour assurer le service d'ordre, au 1er mai ont quitté notre ville samedi soir. Les gendarmes ont regagné leurs résidences respectives, les uns par voie ferrée, les autres par terre.

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE. — Conformément à l'article 11 de la loi du 14 juillet 1905, la commission cantonale (Tourcoing Nord-Est), s'est réunie samedi à deux heures, au Palais de Justice, rue de Gand.

Etaient présents : MM. Auriol, juge de paix ; Cordier, adjoint au maire, délégué du Préfet ; Henri Loridan, conseiller général ; Florent Viel, conseiller d'arrondissement ; Ch. Phalempin, maire de Neuville-en-Ferrain ; Emile Destombes, délégué des Sociétés de secours mutuels.

La Commission a examiné les réclamations qui lui ont été soumises, lesquelles seront adressées à M. le Préfet du Nord.

D'autre part, les mandats de paiement seront à la disposition des intéressés au siège du Bureau de bienfaisance, mardi et mercredi prochains, de neuf heures du matin à midi. Se présenter muni de pièces d'identité.

NOUS APPRENONS la mort, à l'âge de 73 ans, de M. Louis-Joseph Brunin, concierge de l'Académie de Musique. Le défunt était le père de M. Louis Brunin-Couvreux, secrétaire à la Mairie de Tourcoing.

Les funérailles auront lieu lundi à neuf heures et quart du matin en l'église Saint-Christophe.

LES FUNERAILLES DE M. LE DOCTEUR BRUNET auront lieu mercredi matin, à dix heures, en l'église Saint-Christophe.

VOL DE BICYCLETTE. — Un vol audacieux de bicyclette a été commis, samedi matin, rue de Lille.

Tous les matins, M. H. Scalabre fils, de M. Hyppolite-Scalabre, industriel, rue de Roubaix, et élève à l'institution libre du Sacré-Cœur, dépose sa bicyclette, pour se rendre au collège, chez M. Devemy, négociant, rue de Lille, 136.

Comme d'ordinaire, M. Scalabre fils avait remisé samedi matin, sa bicyclette. Vers dix heures et demie, un individu qui passait rue de Lille, aperçut, sous la grand'porte ouverte, la bicyclette du collégien. L'homme, payant d'audace, pénétra dans la demeure de M. Devemy, enfourcha la bécane et fila vers le Brun-Pain.

Un enfant de neuf ans, Jules Vercaemer, fils d'un marchand de légumes de la rue Desaix, avait aperçu le voleur et avertit M. Devemy. Plainte a été déposée entre les mains de M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, qui a ouverte une enquête.

La bicyclette volée portait une grosse trompe sur le cadre, un compteur kilométrique sur la roue d'avant ; les poignées sont rouges, les jantes jaunes et le guidon droit.

LA REVUE « CHEZ NOUS ». — Voici le sommaire du numéro de mai de la revue « Chez nous » qui vient de paraître :

A nos lecteurs, *Chez nous* ; — A l'Immaculée, poésie par *M. l'abbé Bovard* ; — Du rôle de l'imagination dans l'acte libre, par *M. Emile Leignel* ; — Hoc. Opérations militaires dans le Nord de la France, par *M. l'abbé Emile Bonnet* ; — Athéisme officiel par F. B. ; — Le tunnel sous la Manche, par *M. Maurice Belle* ; — Une mère, par *M. l'abbé Bouchendomme* ; — Les bonnes œuvres au Collège, par *M. l'abbé Chantoy* ; — Jeanne d'Arc et l'Eglise, par *M. l'abbé Henri Lemaître*. — Mois de Collège. — Coin des Anciens, etc., etc....

LES PHARMACIENS DE GARDE. — Voici pour aujourd'hui 6 mai, à partir de midi, la liste des pharmaciens de garde : MM. Vanpeutvile, rue St-Jacques, 6 ; Duméril, 90 bis, rue Winoc-Chocqueel ; Lootgiéter, rue de Lille, 108.

LA LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE. — Dans la seconde quinzaine d'avril, il a été importé en France, par la gare de Tourcoing, 750 kilos de librairie étrangère qui se décomposent comme suit : 190 kilos de livres édités en langue française ; 30 kil. de journaux français imprimés en Belgique ; 80 kilos de musique étrangère ; 250 kilos d'ouvrages destinés à des bibliothèques particulières ; 100 kilos de clichés destinés aux journaux et revues ; 90 kilos de journaux belges.

Ces importations comprenant quinze colis ont fait l'objet de huit procès-verbaux dressés par M. Dudot, commissaire spécial.

UTILE INSTALLATION. — On sait combien Tourcoing s'est transformé depuis quelques années. Le centre de la ville, et la plupart des quartiers se sont embellis comme par enchantement. Les jolis magasins se sont multipliés partout. Les rues sont plus animées, et l'une des plus vivantes est certainement la rue de Lille. Les Tourquennois apprendront avec plaisir qu'au numéro 23, vient de se faire une installation modèle dont le caractère d'utilité n'échappera à personne.

M. Ducoulombier-Jacquart, propriétaire du magasin si connu et si couru, « Aux Produits fermiers », rue du Curé à Roubaix, a établi, rue de Lille, à Tourcoing, une succursale, qui ne peut manquer d'obtenir immédiatement la même vogue que la maison de Roubaix. Tout le monde, en effet, tient à s'approvisionner aux « Produits fermiers », parce que le beurre y est exquis et bon marché et les fromages succulents.

Les ménagères apprécient mieux que quiconque la qualité du beurre et elles seront heureuses de savoir qu'« Aux Produits fermiers », le beurre est toujours de qualité supérieure. Les prix sont, du reste, des plus avantageux. Le beurre frais, le beurre demi-sel, et le beurre de conserve (garanti un an), sont vendus 1 fr. 30 la livre.

Tous les Roubaisiens savent combien le beurre des « Produits fermiers » est délicieux. Il en sera de même des Tourquennois. Ils seront enchantés d'avoir utilisé les excellents produits de la maison Ducoulombier-Jacquart, dignes des plus fins gourmets.

L'ouverture de la succursale des « Produits fermiers » a eu lieu hier, samedi, 4 mai. Ça été un événement dans tout ce quartier si mouvementé, et c'est une véritable aubaine pour tous les habitants de Tourcoing.

POPULATION ÉTRANGÈRE. — Du 28 avril au 4 mai inclus, huit hommes, dix femmes et trois enfants de nationalité étrangère ont déclaré faire élection de domicile à Tourcoing. Par contre, quatre hommes, cinq femmes et trois enfants étrangers ont quitté la ville.

FROMAGERIE MODÈLE, 71, rue de Tournai. Maison recommandée pour ses produits de choix. Beurres et fromages, qualité supérieure. Meilleur marché que partout ailleurs. 26341d

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Nous avons relaté hier qu'un homme, tombé malade rue de Gand, en face du Palais de Justice, avait été conduit vendredi soir à l'hôpital civil.

Ce malade n'était qu'un simulateur, un sieur Léopold Deleux, 39 ans, sans profession ni domicile fixe. Le matin même, cet homme qui avait subi une condamnation en Belgique, avait été expulsé de ce pays. Il avait, par le temps épouvantable qu'il faisait vendredi, trouvé bon de simuler un malaise soudain et de se faire hospitaliser durant quelque temps. Deleux a quitté l'hôpital samedi matin.

RECLAME DE TISSUS. — N'achetez pas vos tissus sans avoir visité les magasins Chabrier-Bos, à Tourcoing. Voir aussi la mise en vente des nouveaux modèles de confections et costumes tailleur pour demi-saison. 26312

6 PORTRAITS SOIGNÉS, 2 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing. 74E

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Chez MM. Vermersch et Lefebvre, rue du Bus, 18, un fileur, M. Auguste Libert, 52 ans, rue Montagne, 46, a été contusionné au pouce droit par un ressort. Docteur Cuissez ; douze jours.

— M. Charles Bolle, 43 ans, ruelle du Beau-Laurier, teinturier chez M. Félix Desurmont, rue d'Austerlitz, en retournant une « passe » a été brûlé aux deux mains. Docteur Decherf ; quinze jours.

HALLUIN

Morte à la veille de ses noces d'or

A plusieurs reprises, nous avons parlé des fêtes qu'on s'apprêtait à organiser dans le quartier de la

Mme BIESHOUCK

rue de la Paix, le 6 mai, à l'occasion du jubilé de M. et Mme Bieshouck-Vanthomme.

Ces fêtes n'auront pas lieu : Mme Bieshouck, la jubilaire, est morte, vendredi soir, à la veille d'atteindre sa 78e année.

Depuis longtemps, la brave femme était affectée d'athsme, ce qui provoquait parfois des accès violents de quinte. Ces jours derniers, elle ressentit une indisposition qui dès le début paraissait bénigne ; mais le mal s'aggrava de plus en plus. Cependant, rien ne laissait supposer une fin si proche. Tout au plus avait-on envisagé la nécessité de remettre les fêtes au lundi de la Pentecôte.

Or, vendredi soir, l'état de Mme Bieshouck empirait subitement et à neuf heures, presque à l'insu des siens, elle rendait le dernier soupir.

Les funérailles de Mme Vanthomme auront lieu mardi.

FIANÇAILLES. — Nous apprenons les fiançailles